

Décision

Générale

colonial

Décision n° 359 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 359

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et accessoires de solde

Vu le départ en mission de M. Dieffenbach, chef du service de l'agriculture de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une avance de trois mois de solde est accordée a M. Dieffenbach, chef du service de 'agriculture de la Côte française des Somalis, chargé de mission en Tunisie.

Art. 2

— Le chef du service du personnel, des finnces et de la comptabilité, ainsi que le trésorier-payeur, sont charges de l'exécution de la présente décision.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.